



L'En'robé

Bulletin d'information des salarié-e-s des cabinets d'avocats n°218

La réunion de négociation de la CPPNI s'est déroulée le 29 janvier 2021. Nous avons fait le point sur la signature de l'APLD.

Les signataires sont : CGT, CFDT, CFTC, FO, SAF.

L'UNSA devrait signer et la CGC donner sa réponse la semaine prochaine.

Nous avons entendu l'OCIRP sur les comptes liés à la rente éducation, la rente du conjoint et les rentes décès. Le taux de sinistralité (*rapport technique*) est de 85,15% sur l'ensemble des années et de 124,42% pour 2019.

Et bien sûr, Kerialis a été au centre de la seconde partie de la réunion. Comme d'habitude, cela a été tumultueux. Certaines organisations ont relevé que Kerialis jouait la montre puisqu'il n'était pas à la réunion mais prévu pour celle de février. Il reste qu'un mystère plane. En effet, dans le relevé de décisions du 22 janvier, il est indiqué :

« *Le président de la CPPNI indique aux organisations présentes que Kerialis est prête à rencontrer la CPPNI en vue d'un échange le 29 janvier prochain* ».

Et par conséquent dans la formulation de l'ordre du jour, on trouve :

« *2. Rencontre avec Kerialis* »

Mais c'était sans compter la réunion de l'après-midi entre Kerialis, le président de l'ADDSA et le ministère du travail. Selon nos informations, une discussion eut lieu sur l'ensemble des documents que devrait fournir Kerialis à la CPPNI. Afin que ces documents à fournir correspondent bien aux demandes, une nouvelle réunion a été prévue le 19 février. Pourtant si la CGT n'en avait pas parlé... Personne n'en aurait rien su. CURIEUX.

Le pire...aucun compte-rendu écrit de cette réunion n'a été fait. Compte tenu de la situation, c'est le moins que l'on puisse faire. Mais sans, c'était plus facile, encore une fois, de « charger » Kerialis. Comme quoi l'on veut entendre ce que l'on veut pourvu que cela serve ses intérêts.

L'organisation patronale CNA, qui a la présidence de l'ADDSA a même osé mettre en avant l'absence de transparence au Conseil d'Administration de Kerialis...alors même que :

- Sur les 3 dernières réunions, ils étaient absents.
- Ils n'ont rien dit sur la fameuse réunion du 22 janvier après-midi. Et rien non plus sur la future réunion du 19 février.

La transparence, pas pour tous en fait !!!

Il a été décidé dans le brouhaha habituel de cette CPPNI par une majorité de présents de confier la rédaction d'un cahier de charges en vue d'une désignation à l'actuaire. A cet effet, un groupe de travail devrait être mis en place.



Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Avocats »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes